



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du vendredi 25 octobre 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.2.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1), M. Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Yves GUYEN, M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMILLE, Mme Françoise PRESSE.

Etaient absents : M. Nicolas BODIN, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX

Procurations de vote :

Mandants : JJ. DEMONET

Mandataires : JC. ROY

Créances irrécouvrables 2013

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire	
Budget 2013 et PPIF 2012-2016 Budget Principal Budget Annexe Transports Budget Annexe CRR Budget Annexe Déchets	Budget 2013 : - Budget Principal : 110 000 € - Budget Transports : 1 000 € - Budget Déchets : 160 635,98 € - Budget Conservatoire : 15 000 € Montant de l'opération : - Budget Principal : 815,53 € - Budget Conservatoire : 1 375,50 € - Budget Déchets : 61 344,44 €

Résumé :

Il est proposé d'inscrire en créances irrécouvrables la somme de **63 535,47 €** couvrant des titres de recette émis de 2006 à 2013 qui n'arrivent pas à être recouverts par le comptable public.

Après avoir effectué un toilettage des titres de recette non recouverts, la trésorerie du Grand Besançon a transmis les états des titres que la comptable estime irrécouvrables pour différents motifs et qu'elle propose d'inscrire en non-valeur.

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettre de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banques, employeurs...), poursuite par voie d'huissier de justice au vu d'un procès-verbal de carence de l'huissier.

La ventilation des produits non recouverts s'établit comme suit :

- Budget Principal : **815,53 €**
- Budget annexe Déchets : **61 344,44 €**
- Budget annexe CRR : **1 375,50 €**

I. Budget Principal

N° liste	Exercices	Montant
977152315	2010-2011-2013	815,53 €
	Sous-Total	815,53 €

Les inscriptions de titres en non-valeur correspondent à :

- 4 titres non recouverts correspondant à des impayés d'un redevable sur l'aire d'accueil des gens du voyage pour un montant de 798 €,
- 1 facture d'un montant de 17,50 € pour un dépôt au CET des Andiers due par un entrepreneur dont l'adresse donnée est erronée,
- 3 créances minimales de 0,01 centime chacune.

II. Budget Annexe Déchets

N° liste	Exercices	Montant
970933815	2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013	26 746,12 €
957850815	2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013	17 337,08 €
983992015	2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013	9 091,45 €
993421415	2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013	8 169,79 €
	Sous-Total	61 344,44 €

Les titres à inscrire en non-valeur sur les quatre listes concernent 609 factures de collecte d'ordures ménagères. 64 % des créances sont inférieures à 100 € ; 35 % sont comprises entre 100 € et 1 000 € et 1 % est supérieur à 1 000 €.

Le non recouvrement constaté concerne à 92 % les personnes physiques et à 8 % les personnes morales de droit privé (sociétés et associations).

Les principales causes de non recouvrement sont :

- 406 factures correspondant à l'insolvabilité des redevables constatée par des procès-verbaux établis par des huissiers, soit 35 529,77 €,
- 89 factures à 25 entreprises en liquidation judiciaire, pour un montant de 19 719,68 €,
- 7 changements d'adresse, soit 15 factures,
- 101 factures sont des créances minimales ou des poursuites sans effets,
- 6 personnes décédées.

III. Budget Annexe Conservatoire

N° liste	Exercices	Montant
973932015	2011-2012-2013	1 064,00 €
1005252015	2012 et 2013	311,50 €
	Sous-Total	1 375,50 €

Ce montant correspond :

- à des poursuites déclarées sans effet (concernant 4 élèves sur les exercices 2011 et 2012 pour un montant de 1 209 €, soit 9 factures),
- au non-paiement d'une facture, liée à 1 changement d'adresse pour 164,50 €,
- à 4 reliquats de facture (de 0,50 cts chacun) sur des créances minimales.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en créances irrécouvrables de :

- **815,53 € au titre du Budget Principal,**
- **61 344,44 € au titre du Budget annexe Déchets,**
- **1 375,50 € au titre du Budget annexe CRR.**

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité :

Reçu le 30 OCT. 2013

Le Président

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

CREANCES IRRECOUVRABLES 2013 - bureau du 25 octobre 2013

N° DE LISTE	BUDGET CONCERNE	MOTIF DE LA PRESENTATION	NB DE PIECES	TOTAL	EXERCICES ET MONTANTS CONCERNES	TRANCHES DE MONTANT	
993421415 du 10/07/2013	DECHETS	PV DE CARENCE	56	5 772,37 €	2006	49,90 €	
		POURSUITE SANS EFFET	10	507,27 €	2007	295,37 €	75 Pièces < 100
		DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIF	1	37,43 €	2008	394,50 €	
		DECEDES			2009	1 137,90 €	100<36 Pièces<1000
		CREANCES MINIMES	32	28,09 €	2010	533,26 €	
		CERTIFICAT D IRRECOUVRABILITE	12	1 824,63 €	2011	1 237,54 €	
					2012	3 215,19 €	
			2013	1 306,13 €			
MONTANT TOTAL			111	8 169,79 €	8 169,79		
970933815 du 31/05/2013	DECHETS	PV DE CARENCE	103	9 306,96 €	2006	236,48 €	
		POURSUITE SANS EFFET	16	633,26 €	2007	880,95 €	
		DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIF	13	403,14 €	2008	3 105,81 €	
		DECEDES	1	50,95 €	2009	3 880,22 €	124 Pièces < 100
		CREANCES MINIMES	17	17,47 €	2010	2 831,30 €	100<71 Pièces<1000
		CLOTURE INSUFFISANCE D ACTIF	17	2 001,55 €	2011	2 813,92 €	1000< 3 Pièces<5000
		CERTIFICAT D IRRECOUVRABILITE	38	14 332,79 €	2012	10 163,31 €	
					2013	2 834,13 €	
MONTANT TOTAL			205	26 746,12 €	26 746,12	0,00	
957850815 du 31/05/2013	DECHETS	PV DE CARENCE	181	14 942,89 €	2006	146,93 €	
		CERTIFICAT D IRRECOUVRABILITE	2	809,31 €	2007	12,44 €	
		CREANCES MINIMES	12	35,94 €	2008	95,94 €	Pièces < 100
		CLOTURE INSUFFISANCE D ACTIF	11	1 283,96 €	2009	1 903,05 €	
		POURSUITE SANS EFFET	1	48,98 €	2010	1 257,92 €	100< piéces< 1000
		DECEDES	2	85,23 €	2011	7 338,49 €	
		DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIF	3	130,77 €	2012	6 124,14 €	
					2013	458,17 €	
MONTANT TOTAL			212	17 337,08 €	17 337,08		
983992015 du 31/05/2013	DECHETS	PV DE CARENCE	49	5 507,55 €	2006	114,78 €	
		POURSUITE SANS EFFET	11	886,64 €	2007	503,19 €	44 Pièces < 100
		DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIF	3	116,66 €	2008	862,03 €	
		DECEDES	3	136,87 €	2009	2 089,34 €	100<37 Pièces<1000
		CREANCES MINIMES	7	13,42 €	2010	1 834,03 €	
		CERTIFICAT D IRRECOUVRABILITE	8	2 430,31 €	2011	1 073,75 €	
					2012	1 621,60 €	
					2013	992,73 €	
		MONTANT TOTAL			81	9 091,45 €	9 091,45
973932015 du 31/05/2013	CRR	PV DE CARENCE	6	899,00 €	2013	0,50 €	
		DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIF	1	164,50 €	2012	845,50 €	1 Pièce <100€
		CREANCES MINIMES	1	0,50 €	2011	218,00 €	100€< 7 Piè<1000€
MONTANT TOTAL			8	1 064,00 €	1 064,00		
1005252015 du 10/07/2013	CRR	DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIF	2	204,00 €	2013	1,50 €	
		CREANCES MINIMES	3	1,50 €	2012	310,00 €	15 Pièces <100€
		POURSUITE SANS EFFET	1	106,00 €			100€<18 Piè<1000€
977152315 du 31/05/2013	PRINCIPAL	PV DE CARENCE	4	798,00 €	2010	798,00 €	4 Pièces <100€
		DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NEGATIF	1	17,50 €	2011	17,50 €	100€< 4 Pièces<1000€
		CREANCES MINIMES	3	0,03 €	2013	0,03 €	
MONTANT TOTAL			8	815,53 €	815,53 €		

MONTANT TOTAL BUDGET PRINCIPAL	815,53 €
MONTANT TOTAL BUDGET TRANSPORT	0,00 €
MONTANT TOTAL DECHETS	61 344,44 €
MONTANT TOTAL CRR	1 375,50 €
MONTANT TOTAL POUR LA CAGB SUR 2013	63 535,47 €

ANNEE	BUDGET	MONTANT	TOTAL ANNEE
2006	DECHETS CRR	548,09 €	548,09 €
2007	PRINCIPAL DECHETS CRR	1 691,95 €	1 691,95 €
2008	DECHETS	4 458,28 €	4 458,28 €
2009	DECHETS	9 010,51 €	9 010,51 €
2010	DECHETS PRINCIPAL	6 456,51 € 798,00 €	7 254,51 €
2011	PRINCIPAL DECHETS CRR	17,50 € 12 463,70 € 218,00 €	12 699,20 €
2012	DECHETS CRR	21 124,24 € 1 155,50 €	22 279,74 €
2013	DECHETS CRR PRINCIPAL	5 591,16 € 2,00 € 0,03 €	5 593,19 €
		TOTAL	63 535,47 €